

Initiative internationale en faveur de l'Economie Circulaire

*

Convaincus de la nécessité du passage de l'économie linéaire à l'économie circulaire pour que le modèle de croissance intègre des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de notre temps, les grandes entreprises françaises prennent ou participent à d'autres initiatives pour favoriser ce mouvement et accompagner la loi pour la transition énergétique et l'économie circulaire.

Il s'agit notamment de :

1/ La Coalition Economie Circulaire, créée à l'occasion du sommet mondial Climate Chance

L'objectif de la Coalition Economie Circulaire est de rassembler une diversité d'acteurs non-étatiques (collectivités locales, entreprises, associations et organisations de la société civile) impliqués dans le développement de l'économie circulaire afin d'identifier des priorités communes en termes de gouvernance, de travaux collaboratifs, de mise en œuvre et de suivi d'actions concrètes pour encourager l'économie circulaire, et de moyens pour les soutenir et assurer leur visibilité.

A ce jour, les co-pilotes ([ACR+](#), le [CCRE](#) et [ORÉE](#)) ont sollicité une partie de leur réseau pour rejoindre la coalition et recenser les actions dans 4 domaines prioritaires identifiés :

1. Sensibilisation,
2. Echange de bonnes pratiques et renforcement des capacités,
3. Recommandations politiques,
4. Méthodologies et évaluation.

Le but est d'abord de faire connaître au plus grand nombre et de partager les travaux existants, et in fine d'identifier les manques pour le développement de l'économie circulaire que les membres de la coalition pourraient éventuellement combler ou promouvoir auprès d'autres acteurs (gouvernements, COPs...).

La coalition a pour charge d'organiser ce recensement, de lui assurer sa visibilité et de proposer une gouvernance pour construire puis mener à bien son plan d'actions.

2/ Le Groupe de travail Economie Circulaire de l'Afep

Les entreprises de l'Afep ont décidé de s'engager fortement en faveur de l'Economie circulaire. Un groupe de travail, présidé par Jean-Louis Chaussade, Directeur Général de Suez, réunit depuis 2015, 75 représentants d'entreprises. Le Groupe a d'abord développé ses travaux autour de trois problématiques clés : les retours d'expériences de coopérations inter-entreprises, les outils volontaires, règlementaires et législatifs de l'économie circulaire, la formulation de recommandations. Elles ont fait l'objet d'un rapport et de propositions, présentées à la COP 21 dans le cadre d'un side event dédié à cette thématique.

En 2016, l'Afep a concentré ses travaux sur les engagements des entreprises en faveur de l'Economie circulaire. L'Association publie ce 1^{er} février 2017 « 100 engagements en faveur de l'économie circulaire émanant de 33 entreprises », à l'occasion du colloque co-organisé par le Ministère en charge de l'environnement et par le Secrétariat d'Etat à l'Industrie.

*

L'instauration d'une dynamique à l'occasion de la COP 22

Dans la perspective de la COP 22 de Marrakech en novembre 2016, un travail de sensibilisation au niveau international a également été conduit par l'Afep afin de démontrer le rôle positif de l'économie circulaire pour lutter contre le changement climatique.

En octobre 2016, lors de la préparation du « Marrakech Global Climate Action Agenda », proposition a été faite de rassembler plusieurs acteurs autour d'une nouvelle initiative dédiée à l'Economie circulaire.

La Coalition Economie Circulaire et le Groupe Economie Circulaire de l'Afep se sont rapprochés en amont de la COP 22 pour stimuler une initiative internationale pour l'Economie circulaire dans le cadre d'un « side-event » à Marrakech le 11 novembre. Outre l'Afep et Orée, le Cercle de l'Industrie, EpE, l'Institut de l'Economie circulaire et le Medef ont soutenu l'initiative. La Chambre internationale de commerce et Business Europe, parties prenantes au « side event », ont souhaité disposer d'un temps de réflexion supplémentaire pour s'assurer d'un soutien de leurs adhérents.

Lors de ce « side-event » dont le communiqué est joint en annexe, il a été demandé d'inclure l'économie circulaire dans les thèmes de travail du « Marrakech Global Climate Action Agenda », venant en relai de « l'agenda des solutions ». Il a également été souhaité que soit consacrée une demi-journée à ce thème dans le cadre de la COP 23 à Bonn.

L'objectif en ce début d'année 2017 est que cette alternative intègre l'Agenda global de Marrakech, en cours de formalisation, et d'adopter un plan d'actions en vue d'une Alliance Economie Circulaire/Climat dont les objectifs seraient de :

- fédérer et de mobiliser les acteurs de la société civile en faveur de l'Economie circulaire et du climat, selon une gouvernance que l'Alliance fixera ;
- faire le recensement des pratiques existantes en matière d'Economie circulaire ;
- inciter les adhérents à l'Alliance à prendre des engagements en faveur de l'Economie circulaire ;
- faire émerger des projets innovants et concrets en faveur de l'économie circulaire entre les entreprises, les collectivités locales et les ONG ;
- proposer pour la COP 23 le thème de l'Economie circulaire comme composante du Global Climate Action Agenda.

*

ANNEXE : communiqué de l'Afep lors de la COP 22 à Marrakech

*

Side-event de l'Afep du 11 novembre 2016 à la COP 22 sur le rôle de l'économie circulaire en faveur de solutions positives pour le climat :

plusieurs réseaux d'entreprises et de territoires français (Association française des entreprises privées, Cercle de l'Industrie, Entreprises pour l'Environnement, Institut de l'économie circulaire, MEDEF, Orée, Vivapolis) **se mobilisent pour demander l'intégration de l'économie circulaire au sein de l'Agenda global pour l'action climatique (GCAA en anglais)**

*

Lors du side-event de l'Afep du 11 novembre, M. Jean-Louis Chaussade, Président du groupe de travail de l'Afep sur l'économie circulaire et Directeur général du groupe SUEZ a démontré que l'économie circulaire jouait un rôle déterminant face au défi climatique :

« Le lien entre économie circulaire et atténuation du changement climatique est désormais avéré : c'est un modèle qui permet de continuer la croissance, mais en la découplant de la consommation de ressources et donc, en émettant moins de CO₂ à toutes les étapes du cycle de vie des produits : extraction, production, consommation et fin de vie ».

Il a précisé : « Des estimations indiquent que l'extraction de matières premières et la gestion de la fin de vie des produits représentent à elles seules respectivement 10 % et 3 % des émissions de gaz effet de serre mondiales. »

M. Jean-Dominique Senard, Président du Groupe Michelin et d'Entreprises pour l'Environnement, a souligné que « l'économie circulaire peut contribuer à combler l'écart en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ; elle sera dès lors un des outils clés pour parvenir aux émissions nettes zéro à l'horizon du milieu du siècle. » Il a précisé : « le recours à un modèle économique plus circulaire est une nécessité : la croissance des activités et de la mobilité doit s'effectuer dans le respect des ressources naturelles ».

Au cours de ce side-event, 10 représentants de réseaux d'acteurs économiques et territoriaux ont démontré par des exemples comment mobiliser le levier de l'économie circulaire en faveur du climat : la Chambre internationale de commerce, BusinessEurope, LafargeHolcim Maroc, Veolia, Saint-Gobain, Orange, RATP, l'Institut de l'économie circulaire, Orée et Vivapolis.

En conclusion, M. Jean-Louis Chaussade a proposé « le lancement d'une **initiative internationale** des parties prenantes en faveur du développement de solutions climat portées par l'économie circulaire avec le soutien de l'Afep, du Cercle de l'Industrie, d'Entreprises pour l'Environnement, de l'Institut de l'économie circulaire, du MEDEF, d'Orée et de Vivapolis. » Il a précisé que « cette initiative s'appuierait sur les travaux de toutes les organisations mobilisées y compris des travaux lancés par la coalition économie circulaire et climat à ce sujet lors du Sommet « Climate Chance » à Nantes en septembre dernier. » **M. Jean-Louis Chaussade a souligné « la demande par l'ensemble de ces organisations d'intégrer lors de la COP 22, l'enjeu de l'économie circulaire dans l'Agenda global pour l'action climatique (GCAA en anglais) en vue de créer une journée dédiée lors de la COP 23 ».**

Personnes de contact :

Nicolas Boquet

Directeur Environnement Energie de l'Afep

Tel: +33 1 43 59 71 38

Email: fn.boquet@afep.com

Justine Richard-Morin

Directeur adjoint des affaires européennes

Tel: + 32 497 40 82 53

Email : justine.richard@afep.be

Présentation de l'Afep

L'Afep (Association française des entreprises privées) regroupe 115 des plus grands groupes privés exerçant leur activité en France, qui emploient 8,5 millions de personnes dans le monde et représentent un chiffre d'affaires annuel cumulé de 2 600 Md€ dans le monde. L'Afep participe au débat public avec pour ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive. Son premier objectif est de porter la voix de ses adhérents auprès des Institutions européennes, des organisations internationales et des pouvoirs publics français. Elle intervient dans l'élaboration des réglementations à caractère horizontal dans les domaines suivants : la lutte contre le changement climatique, l'environnement, l'énergie, la fiscalité, le droit des sociétés, l'économie, les finances, l'information financière, la protection sociale, le droit du travail, la concurrence, la propriété intellectuelle, le droit des consommateurs et la responsabilité sociale des entreprises.

Plus d'informations sur : www.afep.com.